



Le Crotoy Préservé et Authentique

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Le Crotoy, le 1^{er} février 2018

Madame Jeanine BOURGAU
Maire du Crotoy
12 rue du Général Leclerc
80550 LE CROTOY

OBJET : Maisons à l'abandon au Crotoy

Reçu le
/ 1 FEV. 2018
Rep. le

Madame le Maire,

Vous avez sans doute lu les articles du Courrier Picard du 24 décembre 2017 saluant l'initiative de la Municipalité de Mers les bains et du Journal d'Abbeville du 31 janvier 2018 pour la Mairie de Long pour en finir avec les maisons à l'abandon. La procédure juridique pouvant aller jusqu'à l'expropriation est efficace si la Mairie engage la procédure de déclaration de la parcelle en état d'abandon manifeste (voir les articles joints).

Il nous semble que parmi toutes les maisons plus au moins en déshérence ou à l'abandon au Crotoy, nous pourrions citer l'immeuble Le Littoral rue Carnot, la ferme Poidevin à Saint Firmin qui appartient à la Mairie, l'immeuble de la rue Ferdinand de Lesseps qui en plus est dangereux, l'ancienne épicerie Mayeux rue du 8 mai 1945, la maison rue Grognat-Gourlain mais c'est aussi le cas des 2 maisons des 35 et 37 de la rue de la Prison Jeanne d'Arc qui relève de la même problématique. Le désintérêt manifeste du propriétaire les condamne à court terme à la ruine.

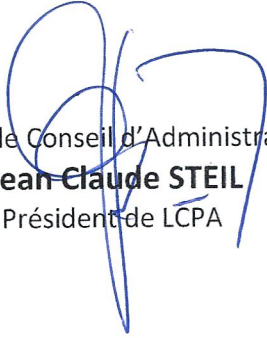
LCPA a reçu un courrier du propriétaire de la maison jouxtant ces 2 maisons, M. Nicolas Leteurre, qui nous fait part des problèmes induits d'insalubrité provoqué par le non entretien.

Il nous semble que la Municipalité ait intérêt à enrichir son patrimoine immobilier afin d'offrir aux Crotellois des logements à un loyer raisonnable et ne pas laisser les maisons se transformer progressivement en chambres d'hôtes ou résidences secondaires.

Ces deux maisons gardent encore toutes les caractéristiques des maisons de pêcheurs du XIX^{ème} siècle : façades en briques, huisseries avec volets picards en demi-lune, etc. Elles sont situées dans une rue qui avec la rue de la Brèche sont parmi les plus anciennes du Crotoy, nous pouvons considérer que c'est un musée à ciel ouvert.

A l'heure où la ville se dote d'une Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine ainsi que d'un Lieu de mémoire valorisant le passé du Crotoy, sauver ces maisons nous paraîtrait aller tout à fait dans ce sens.

Avant de publier sur notre site internet, nous espérons que vous pourrez informer le Conseil municipal de notre démarche et nous envoyer une prompte réponse.



Pour le Conseil d'Administration
Jean-Claude STEIL
Président de LCPA